

A P P E L À P R O J E T



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ABYMES • BAIE-MAHAULT • POINTE-À-PITRE

CAHIER DES CHARGES

CRÉATION D'UN LETTRAGE & D'UNE FRESQUE
POUR L'ESPACE COWORKING "L'AGORA KILT"



IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

NOM DE LA STRUCTURE

Communauté d'Agglomération Cap Excellence
18 boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

N° SIRET : 20 00 18 65 30 00 10

Téléphone : 0590.68.92.93
www.capexcellence.net

REPRÉSENTANT LÉGAL

Eric JALTON, Président

RÉFÉRENTS TECHNIQUES

DIRECTION DES POLITIQUES CULTURELLES

Courriels :

jocelyne.daril@capexcellence.net
pegguy.haliar@capexcellence.net

Téléphone portable : 0690.765.599

PLANNING PRÉVISIONNEL

LANCEMENT DES APPELS À CANDIDATURES

- 15 JUILLET AU 28 AOÛT 2026

COMITÉ DE SÉLECTION

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

ANNONCE DES LAURÉATS

VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026

SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

RÉALISATION DU PROJET

DU 21 AU 25 SEPTEMBRE 2026

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'OPÉRATION 02

PRÉSENTATION DU PROJET 03

OBJET DE L'APPEL À PROJETS 03

- **IDENTIFICATION DES ESPACES** 04
- **CONTRAINTES TECHNIQUES** 04
- **LE BUDGET** 04

LES CRITÈRES DE SÉLECTION 04

DOSSIER DE CANDIDATURE 05

LE CALENDRIER 05

CONTEXTE DE L'OPERATION

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence, s'est engagée depuis plusieurs années dans le soutien de la filière culture. En effet, dans le cadre de la compétence « Gestion acquisition et entretien des équipements culturels et sportifs communautaires », elle s'est dotée de plusieurs équipements (le Centre culturel de Sonis, les réseaux des bibliothèques et le Centre des arts) permettant ainsi de définir une stratégie de développement commune aux 3 territoires membres.

Cependant, du fait de leurs missions ses établissements ne peuvent satisfaire à eux seuls les besoins d'accompagnement de professionnels confirmés dans leurs projets ou en cours de professionnalisation. Notre EPCI situé dans un bassin géographique est le plus effervescent de notre archipel. Notre territoire communautaire regorge d'initiatives et d'événement culturels, tant par les professionnels que par des porteurs de projets. Cependant, le manque de structuration laisse la filière culturelle, sans espace d'expression ni de structuration.

Pour répondre à ce besoin identifié sur le territoire, notre EPCI s'est engagé à soutenir et accompagner cette filière à travers la mise en place d'un coworking culturel innovant intitulé "L'AGORA KILT".

Aussi, pour renforcer cette volonté, la Communauté d'agglomération à travers la Direction des Politiques Culturelles met à la disposition des acteurs culturels et des artistes (professionnels ou amateurs) à Morne Vergain (Les Abymes), des espaces d'échanges, de formation, de présentation de travaux d'artistes et de rencontres se déclinant sous forme d'espaces de travail modulables, de diffusion et d'ateliers. Ce nouveau site culturel a également pour vocation de mettre en place un programme d'actions aux objectifs multiples :

- **La professionnalisation** des acteurs culturels et des artistes
- **L'accès** à des espaces de travail
- **L'accompagnement** de projets
- **La diffusion** d'œuvres graphiques
- **La réalisation** de micro-événements culturels ou artistiques.

L'espace coworking « **L'AGORA KILTI** » a été pensé pour répondre à ces besoins spécifiques du territoire. La réalisation de ce projet répond à plusieurs enjeux majeurs : elle vise à la fois à préserver la dimension humaine et le lien social mis à mal par la fermeture du Centre des Arts, et à favoriser la professionnalisation des métiers liés à la filière culturelle ou artistique.

De plus cette démarche s'inscrit pleinement dans des orientations en matière d'innovation territoriale, de redynamisation des ZAE par la culture et de formation artistique qui visent à renforcer la cohésion du tissu artistique guadeloupéen, tout en contribuant à l'attractivité culturelle de notre territoire.

PRÉSENTATION DU PROJET

L'Agora Kilti est un nouvel équipement culturel. Il est ouvert à toutes les communautés artistiques, associatives ou culturelles.

Proposé sur 1 niveau, avec des **ateliers d'artistes**, des **espaces mutualisables ou de stockages**, ce site de **coworking** a vocation à **accompagner les artistes et associations culturelles** dans leur structuration économique et leurs projets de développement.

À la fois espace de travail, tiers-lieu et véritable pépinière d'entreprises culturelles, ce nouvel équipement situé dans la zone d'activités économiques (ZAE) de Morne Vergain aux Abymes, compte devenir un outil indispensable chargé de mettre en œuvre des actions de formations et d'accompagnement à la structuration, collectives ou individuelles, des micro-événements. Il accueillera également des permanences sociales, mais aussi juridiques et un volet insertion professionnelle.

Cet équipement sera accessible après acquittement d'une redevance forfaitaire. Il est établi pour l'instant de manière temporaire pendant la période de travaux de rénovation de la grande salle de spectacle du Centre des arts et de la culture à Morne Vergain. Il pourra être déplacé dans n'importe quel espace du territoire de Cap Excellence ultérieurement.

Il sera accessible sur réservation uniquement, jusqu'à la mise en place de la politique tarifaire qui lui est associée. Une délibération établit sa politique tarifaire à compter de 2026. Il sera géré par les équipes de la Direction des politiques culturelles en l'attente de son autonomie de gestion.

OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Le présent appel à projet consiste en la **conception d'un lettrage pour le nom de l'établissement « L'AGORA KILTI » et la réalisation d'une fresque murale** visant à doter ce nouvel espace d'une identité visuelle forte et reconnaissable à la filière culturelle.

Cette opération permettra :

- **Mettre en valeur** le savoir-faire artistique du territoire,
- **Encourager** la créativité locale,
- **Permettre** aux artistes d'apporter leur contribution à la création de l'âme de ce nouvel équipement

Le présent appel à projet comprend plusieurs espaces d'expression artistique et est divisé en **deux surfaces de travail qui doivent être conçues et réalisées par le même artiste ou collectif d'artistes.**

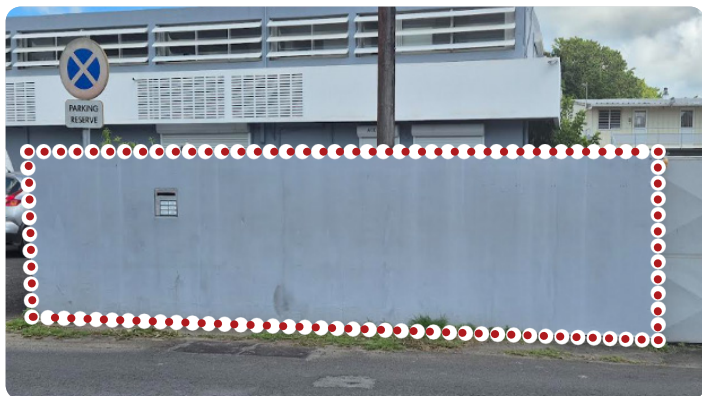
La prestation concerne la **création d'un lettrage et d'une fresque pour une identité visuelle forte et originale**. Ce dernier sera décliné sur les surfaces identifiées de la structure et sera mis en valeur par des éléments graphiques en lien avec la vocation artistique, mais aussi culturelle du site.

Les prestations attendues sont les suivantes :

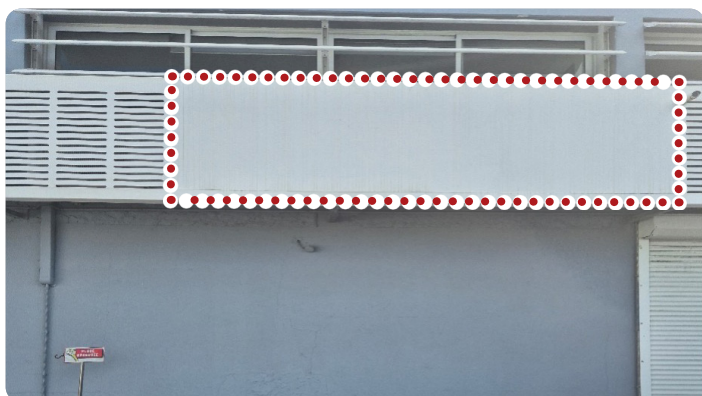
- **Création** d'un lettrage pour le coworking culturel « L'AGORA KILTI »
- **Réalisation** d'une fresque murale, permettant d'orienter, d'identifier les espaces et de renforcer l'identité du lieu.

A. IDENTIFICATION DES ESPACES

Numéro 1 : La façade destinée à accueillir la première fresque se situe côté rue de l'équipement. Elle s'étend sur une superficie de **730x170 cm**. L'œuvre devra intégrer le lettrage de la structure.



Numéro 2 : La deuxième surface, située du côté de l'accueil du public, est composée d'une partie en hauteur. Cette partie supérieure en métal léger est destinée à accueillir le lettrage « L'AGORA KILTI » sur l'ensemble de la surface pleine d'une superficie de **300x80 cm**. La partie inférieure (mur de façade) peut être investie à la demande de l'artiste pour mieux intégrer le logo dans l'ensemble architectural.



B. CONTRAINTES TECHNIQUES

Les œuvres devront être en cohérence avec la fonction de l'équipement et représenter des éléments significatifs des thématiques culturelles : Arts visuels, théâtre, danse, musique, cinéma et audiovisuelle, etc...

Ils devront garantir une cohérence d'ensemble, incluant le traitement graphique, la palette de couleurs et la composition générale.

L'artiste ou le collectif d'artistes est libre de recourir aux techniques d'expression de son choix, sous réserve que cette technique soit adaptée aux supports investis.

C. LE BUDGET

L'enveloppe globale allouée au projet s'élève à un montant 3.000 euros TTC. Ce montant comprendra la conception, la réalisation, le matériel, les frais de transports et de bouche, ainsi que la rémunération du/des artiste(s).

CRITÈRES DE SÉLECTION

- **Lisibilité** du lettrage proposé et également des éléments graphiques signifiants
- **Aspects techniques**, créatifs et esthétiques
- **Cohérence** et adéquation avec la fonction de l'équipement
- **Caractère créatif** et qualité de la démarche artistique
- **Capacité** à interpeller le regard des passants par le choix de la proposition artistique
- **Prise en compte** de l'impact écologique de l'œuvre
- **Savoir-faire** technique à réaliser une œuvre dans ce type d'espace public
- **Respect** du calendrier de l'opération (planning proposé par l'artiste ou le collectif d'artistes).

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être adressé par voie électronique à la Direction des Politiques Culturelles de Cap Excellence **avant le vendredi 28 août 2026, 12h00** aux adresses suivantes :

contact.lagora-kilti971@capexcellence.net

OU

jocelyne.daril@capexcellence.net

pegguy.haliar@capexcellence.net

Celui-ci doit contenir les éléments suivants :

- **CV actualisé** comportant la mention du statut juridique de l'artiste ou du collectif d'artistes
- **Note d'intention** motivant la candidature
- **Un dossier** présentant l'univers de l'artiste
- **Des esquisses** représentant les créations graphiques dans leur contexte. Les simulations seront vivement appréciées ;
- **Un argumentaire** présentant au jury les choix esthétiques proposés, l'intention artistique et techniques graphiques de l'artiste ou du collectif d'artistes
- **Une fiche technique** avec le descriptif de l'œuvre ainsi que la liste des matériaux et moyens de protection individuelle utilisés
- **Un calendrier** de la réalisation du projet. Cette proposition de calendrier devra être cohérente avec les prévisions de Cap Excellence en vue de sa présentation au public fin septembre 2026
- **Une attestation d'assurance** de responsabilité civile.

COMITÉ DE SÉLECTION

Il sera composé de :

- **3 élus** de la Commission culture et patrimoine
- **2 personnes** qualifiées (non affiliées aux collectifs du Centre des Arts et de la Culture)
- **2 agents** de Cap Excellence relevant de la Direction des politiques culturelles

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

LANCEMENT DES APPELS À CANDIDATURES

15 JUILLET AU 28 AOÛT 2026

COMITÉ DE SÉLECTION

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

ANNONCE DES LAURÉATS

VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026

SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

RÉALISATION DU PROJET

DU 21 AU 25 SEPTEMBRE 2026

Le ou les lauréats peuvent commencer dès la notification de décision des services de Cap Excellence. Cette notification prendra la forme :

- **D'une convention** signée venant préciser les obligations respectives des deux parties
- **D'un bon de commande** sur présentation d'un devis et d'une fiche INSEE

Ce calendrier est donné à titre indicatif et correspond au souhait de l'EPCI.

Le calendrier contractuel est celui proposé par le lauréat au stade des candidatures. Il est entendu que des conditions climatiques particulières peuvent contrarier le respect des échéances calendaires.

Le ou les lauréats et Cap Excellence échangeront ensemble pour ajuster ce calendrier si manifestation des précipitations ou autres événements climatiques venaient empêcher la réalisation des œuvres.



Cap Excellence, la Guadeloupe
au  de l'Action!

